

# Communauté de Communes de la Vallée de la Coole

## Séance du 08 Octobre 2013

L'an deux mille treize et le huit octobre à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Coole s'est réuni dans la salle de la mairie de COUPETZ, sous la présidence de Monsieur Jean LACOURT, Président.

*Date de la convocation* : le 01 Octobre 2013

Mr Bernard MILLON est proposé secrétaire de séance.

**Titulaires présents**: Catherine DETHUNE, Pierre HUET, Marc DEFORGE (Suppléant de Pascal BIERI), Jean LACOURT, Pascal VANSANTBERGHE, Bernard MILLON, Dominique MILLON, Denise CACHIER, Sylvain ROGER, Jean-Marie ROSSIGNON, Evelyne DIDON, Sylvain OURY, Francis ROLLET, Gisèle GREZ, Chantal FERRE.

**Suppléants présents**: Laurence DETOUR, Sandy DHEURLE, Muriel RENAULT, Audrey SCHULLER.

**Excusés**: Pascal BIERI, Frédérique ORSINI, Claude SALLET, Patrice BIERI, Luc MILLON, Claudine BRULHART, Christian SCHOENTGEN, Pascal SONGY.

La Gendarmerie Nationale a proposé une intervention en début de séance afin de sensibiliser les élus sur les dispositifs de sécurité, et notamment le programme de « Participation citoyenne », permettant d'associer les acteurs locaux de sécurité à des citoyens volontaires d'une commune qui seront amenés à signaler des comportements inhabituels ou suspects dans son voisinage, dans le cadre d'une convention entre les deux parties et la commune.

### **Approbation des comptes rendus des 02 juillet et 10 septembre 2013**

- Compte rendu du 02 juillet 2013 :

<i>Résultat du vote:</i>	Pour:	13/15
	Contre:	0/15
	Abstention:	2/15

- Compte rendu du 10 septembre 2013 :

<i>Résultat du vote:</i>	Pour:	11/15
	Contre:	0/15
	Abstention:	4/15

### **AFFAIRES SCOLAIRES**

#### **Effectifs :**

\*à la garderie du matin: 5 à 6 enfants sont inscrits à la garderie d'Ecury, contre une quinzaine l'an dernier. Ils sont entre 13 et 25 à Nuisement. La fréquentation de la garderie d'Ecury est très faible.

\*à la garderie du mercredi midi : 5 enfants étaient présents au début de l'année scolaire. Ils étaient 11 fin septembre.

\*à la garderie du soir (tranche horaire de 18h à 18h30) : 5 utilisations en septembre.

\*au CLSH de Familles Rurales le mercredi après-midi : 15 à 20 enfants inscrits.

\*à la cantine : environ 30 enfants de maternelle et 68 à 80 primaires mangent chaque jour.

#### **TAP (Temps d'Activités Périscolaires):**

Les parents ne sont pas toujours informés des activités pratiquées par leurs enfants, malgré un affichage à disposition aux tableaux d'affichages dans les couloirs. 39 créneaux d'activités sont proposés chaque semaine : 35 sont assurés par des intervenants diplômés, 4 intervenants non diplômés, mais expérimentés et 3 personnes assurent l'encadrement.

Le temps des TAP représente 45 minutes par jour, ce qui est trop court pour les activités manuelles, ou nécessitant de la préparation et du matériel.

### Transports scolaires :

Les horaires de passage des cars ont été mis à disposition des communes la veille de la rentrée et ne sont toujours pas confirmés. Il apparaît que l'ensemble des horaires soit avancé de 5 minutes environ.

### Matériel informatique :

L'ordinateur de la directrice de maternelle est commandé.

La subvention FEDER concernant le projet ENT (Espace Numérique de Travail) ne sera pas demandée par manque d'adhésion des enseignants.

### Travaux:

La télégestion pour le chauffage de l'école est installée. L'entreprise Mirandel posera le lave-mains dans la salle de restauration pendant les vacances de Toussaint. Les panneaux de Basket seront installés par l'employé communal de Nuisement.

Durant les travaux de la salle culturelle de Nuisement, il est demandé aux entreprises de ne pas circuler pendant les horaires de passage des parents et du car afin d'assurer la sécurité de tous.

### Personnel :

Les nouveaux postes des agents de la CCVC ont été créés le 02 juillet 2013, en raison de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Le CTP (Comité Technique Paritaire) s'est réuni le 27 septembre 2013 et a donné un avis favorable à la suppression des anciens postes.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide de supprimer les anciens postes, comme indiqué dans les délibérations n° 37-2013, 38-2013, 39-2013 et 40-2013.

Résultat du vote:        Pour:                15/15  
                              Contre:              0/15  
                              Abstention:        0/15

### Avancement de grade :

#### **Délibération N°36-2013 Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade**

Conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité technique Paritaire, le taux de promotion permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 27 Septembre 2013, le Président propose à l'assemblée de fixer le taux de promotion suivant pour la procédure d'avancement dans la collectivité, comme suit :

CADRE D'EMPLOIS	GRADES	TAUX (en %)
Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	100

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide de fixer le taux de promotion ci-dessus pour la procédure d'avancement dans la collectivité et autorise le Président à signer les arrêtés correspondants ;

Résultat du vote:        Pour:                15/15  
                              Contre:              0/15  
                              Abstention:        0/15

### GYMNASE

Le dossier de permis de construire est déposé. Les dossiers de marchés de travaux sont revenus des services de contrôle de légalité de la Préfecture, et sont en cours de notification aux entreprises retenues.

Le SCOT attribuera une subvention à la CCVC pour la construction du gymnase.

### Convention de passage et de services entre la CCVC et la commune de Nuisement.

Le président rappelle qu'en vue de la construction du gymnase de l'école de la Vallée de la Coole, il y a lieu d'établir une convention de passage et de services entre la CCVC et la commune de Nuisement sur Coole, qui permet de définir :

- les conditions d'accès au chantier de construction et d'entretien des bâtiments et de la clôture du groupe scolaire,
- les conditions d'entretien des espaces verts appartenant à la Communauté de Communes, situés en dehors de la clôture,
- les conditions de déneigement des voiries et d'accès à l'école de la Vallée de la Coole,
- les conditions d'interventions par l'employé communal de la commune de Nuisement sur Coole pour de petits travaux d'installation.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté autorise le Président à signer cette convention et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

#### ***Délibération N°41-2013 Convention de passage et de services***

Résultat du vote:	Pour:	15/15
	Contre:	0/15
	Abstention:	0/15

### **SPANC**

La commission intercommunautaire s'est réunie le 18 septembre 2013 à Marson.

#### **Prestataire de vidanges des ANC :**

#### ***Délibération N°42-2013 Choix d'un prestataire pour les vidanges des assainissements non collectifs du SPANC***

Le Président expose au Conseil de Communauté que le groupement de commande constitué des communautés de communes de la Guenelle, du Mont de Noix, de la Vallée de la Coole, et de la Vallée de la Craie a lancé une consultation pour l'entretien des installations d'assainissement non collectif des SPANC des 4 CC. La commission environnement a examiné les dossiers des quatre entreprises suivantes: COVED, GUENEAU, ISS hygiène et prévention et SARL Thibault MILLON.

La procédure de mise en concurrence était la procédure adaptée selon l'article 28 du code des marchés publics et que les entreprises avaient la possibilité de répondre pour 1, 2, 3 ou 4 lots.

Après analyse des offres, le Président propose à l'assemblée de retenir :

- la SARL Thibault MILLON pour le lot N° 1 : Communauté de Communes de la Vallée de la Coole.
- la société COVED pour les lots N° 2, 3 et 4 : Communautés de Communes du Mont de Noix, de la Guenelle et de la Vallée de la Craie.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide de retenir la SARL Thibault MILLON pour lui confier cette mission sur le territoire de la CCVC,

Résultat du vote :	Pour :	14 /15
	Contre :	0 /15
	Abstention :	1/15

#### **Réhabilitations :**

#### ***Délibération N°43-2013 Choix d'un bureau d'études pour la réhabilitation des ANC, la réalisation des études des ANC neufs et les diagnostics avant transaction immobilière***

Le Président expose au Conseil de Communauté que le groupement de commande constitué des Communautés de Communes de la Guenelle, du Mont de Noix, de la Vallée de la Coole, et de la Vallée de la Craie a lancé une consultation pour :

- la réalisation des études de conception, d'implantation, de suivi et contrôles de bonne exécution des dispositifs d'assainissement non collectif pour les installations neuves ou devant être rénovées,
- les diagnostics avant transaction immobilière,
- les études préalables des travaux de réhabilitation des assainissements non collectifs pour les SPANC des 4 communautés de communes.

Deux bureaux d'études ont transmis une offre à savoir : B3E et Amodiag Environnement.

La procédure de mise en concurrence était la procédure adaptée selon l'article 28 du code des marchés publics et que les critères d'attribution étaient les suivants :

- Prix des prestations : 60 points
- Valeur technique : 40 points

Après analyse des offres, le Président propose à l'assemblée de retenir le bureau d'études B3E pour lui confier cette mission, celui-ci ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères énoncés ci-dessus.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, approuve le choix de la commission pour le bureau d'études B3E.

Résultat du vote:        Pour:                15/15  
                                 Contre:              0/15  
                                 Abstention:        0/15

#### **Délibération N°44-2013 Coût de facturation étude à la parcelle et signature de convention avec les particuliers**

Le Président expose au Conseil de Communauté que le groupement de commande constitué des communautés de communes de la Guenelle, du Mont de Noix, de la Vallée de la Coole, et de la Vallée de la Craie a choisi le bureau d'études B3E pour assister les 4 CC et organiser la première tranche de réhabilitation des ANC sur leur territoire.

La première étape consiste à la réalisation des études à la parcelle pour lesquelles l'Agence de l'Eau Seine Normandie accorde aux collectivités qui en font la demande, des aides financières à hauteur de 60 % du montant TTC de l'étude.

Pour cette première tranche, 410 volontaires environ se sont préinscrits à l'étude à la parcelle. Le bureau d'études B3E facture l'étude 269,10 € TTC. En tenant compte de la subvention de l'agence de l'eau, le montant retenu par les SPANC et restant à charge du pétitionnaire sera de 110 € TTC.

Après accord de la subvention de l'agence de l'eau, la communauté de communes coordonnatrice signera une convention avec chaque volontaire inscrit à l'étude à la parcelle.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide de fixer à 110 € TTC le coût facturé aux pétitionnaires pour l'étude à la parcelle et donne délégation à Madame Marie Ancellin, Présidente de la Communauté de Communes du Mont de Noix pour signer les conventions avec les volontaires à l'étude à la parcelle après signature de la convention avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie en vue de l'obtention de la subvention prévue au 10ème programme.

Résultat du vote:        Pour:                15/15  
                                 Contre:              0/15  
                                 Abstention:        0/15

#### **Délibération N°45-2013 Demande de subvention AESN pour étude à la parcelle.**

Le Président expose au Conseil de Communauté que le groupement de commandes constitué des 4 Communautés de Communes (Guenelle, Mont de Noix, Vallée de la Coole et Vallée de la Craie) a choisi le bureau d'études B3E pour les assister et organiser la première tranche de réhabilitation des ANC sur leur territoire. La première étape consiste à la réalisation des études à la parcelle pour lesquelles l'Agence de l'Eau Seine Normandie accorde des aides financières à hauteur de 60 % du montant TTC de l'étude.

Le Président informe que le bureau d'études B3E facture l'étude à la parcelle 225 € HT, soit 269,10 € TTC et que 410 volontaires environ se sont préinscrits pour cette étude, et propose de demander une subvention à l'agence de l'eau Seine Normandie pour cette première tranche d'études à la parcelle organisée par le groupement de commandes.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, approuve le projet de réaliser une première tranche de réhabilitation et décide de demander une aide financière pour réaliser les études à la parcelle.

Résultat du vote:        Pour:                15/15  
                                 Contre:              0/15  
                                 Abstention:        0/15

Le Conseil de Communauté donne délégation à Madame Marie Ancellin, Présidente de la Communauté de Communes du Mont de Noix pour signer toutes pièces se rapportant à ces 4 dossiers de vidanges et de réhabilitations.

### **BUDGET**

La commission Budget s'est réunie pour traiter divers domaines :

- plusieurs réclamations portant sur la REOM 2013 (redevance d'enlèvement des ordures ménagères), notamment des foyers avec enfants en garde alternée.
- la classe de mer à Douarnenez sera reconduite cette année. Le dossier est en cours d'élaboration.
- fonds de concours : La commune de Nuisement a fourni un dossier complet à la CCVC, comprenant les actes d'engagement des entreprises retenues pour la construction de la salle culturelle. Les fonds de concours seront versés avant la fin d'année.

### Indemnité de mission :

Madame DETOUR, déléguée communautaire de la commune de Nuisement, s'est vue confier la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à l'école de la Vallée de la Coole et sera indemnisée pour l'exécution de cette mission.

### **Délibération N°46-2013 Indemnité de mission Mme Laurence DETOUR**

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, décide d'allouer une indemnité de mission forfaitaire de 18 mois à Madame Laurence DETOUR, conseillère communautaire, pour cette mission.

Les indemnités des vice-présidents et conseillers communautaires sont calculées par référence au barème fixé par les articles L 5211-12, R 5214-1 et R 5332-1 du CGCT, pour la strate de population correspondant à celle du groupement, soit 470,24 € x 25 % soit 117,56 € / mois.

Résultat du vote:	Pour:	15/15
	Contre:	0/15
	Abstention:	0/15

## **COMPTES RENDUS DES REUNIONS ET COMMISSIONS**

### SCOT :

La fusion des communautés de communes va entraîner une modification du nombre de membres du SCOT, qui sera précisé dans les nouveaux statuts.

### Gouvernance intercommunautaire :

Un sondage a été lancé auprès des habitants pour recueillir leur avis sur le nom de la future communauté de communes élargie. Plusieurs noms ont été retenus par le conseil communautaire:

- CC entre Moivre et Coole (8 voix)
- CC des Rives de Marne (0 voix)
- CC du Sud Châlonnais (5 voix)
- 2 abstentions

Le siège de la future communauté de communes sera vraisemblablement situé à Saint Germain la Ville, commune située au centre du territoire du futur EPCI.

### Commission communication :

Un bulletin sur le fonctionnement de l'école et des rythmes scolaires a été rédigé et est distribué aux communes.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Néant.

### **Prochaines réunions:**

- \* **Conseil école primaire** : Lundi 14 Octobre à 18h15 à l'école
- \* **Conseil école maternelle**: Jeudi 17 Octobre à 18h00 à l'école
- \* Commission **Environnement** Interco : Lundi 04 Novembre à 09h00 à St Germain la Ville
- \* Commission **Scolaire** : Mercredi 06 Novembre à 20h30 à l'école

La prochaine Assemblée plénière est fixée au Mardi 12 Novembre 2013 à 20h30 à Coupetz.